Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-10_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 10-07-2026-CM : Projet immobilier Terravia 8 Boulevard Leclerc : Convention d'engagement préalable à la rétrocession des espaces communs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.431-24,

Vu la délibération du 10 novembre 2026 autorisant le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées 007 AM 0501, 0504, 0758, 0765 et 0766 situées 8 boulevard du Général Leclerc et portant cession de ces parcelles à la société Terravia,

Vu le permis de construire valant division n° PC 022 055 25 Q 0050 délivré le à la SSCV CŒUR DE BINIC (société Terravia),

Vu le projet de convention de rétrocession annexé à la présente délibération

Considérant que le projet comporte des voies et espaces communs à rétrocéder à la commune,

Considérant qu'il convient de formaliser les engagements par une convention,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-10_07_2026_CM-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention avec la société Terravia, relative à la rétrocession de la voie à créer, des places de stationnements le long de celle-ci et une place le long de la rue du Vau Madec, les cheminements piétons le long de la voie à créer, le transformateur électrique et les aires de présentation des ordures ménagères identifiés dans le permis de construire, dans le domaine public.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire

Erwann LARUPT



PJ N° 11-1 : Convention -PJ N° 11-2 : Avis du domaine sur la valeur vénale - PJ N° 11-3 : Avis domaine
PJ N° 11-4 : PV de constatation